



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 05 janvier 2021

### **Aux côtés de l'Etat, les fédérations professionnelles du BTP s'engagent à favoriser la reprise de l'activité, l'emploi et la formation professionnelle du secteur du BTP**

En présence de **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, **Elisabeth Borne**, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, **Emmanuelle Wargon**, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, et d'**Alain Griset**, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, les fédérations professionnelles du secteur du bâtiment et des travaux publics ont pris des engagements forts pour l'emploi et la formation professionnelle pour le succès de France relance.

#### **1. France Relance apporte un soutien direct au secteur du BTP**

Près de 10 milliards d'euros financés par l'État viendront soutenir l'activité du secteur du BTP. Une part importante du plan de relance, 6,7 milliards d'euros est consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés pour réduire sensiblement les émissions de CO<sub>2</sub>, le bâtiment étant à l'origine d'un quart des émissions.

À cela s'ajouteront les cofinancements publics ou privés, et les autres mesures de France Relance soutenant le secteur des travaux publics, comme le plan d'investissement du Ségur de la Santé, l'accélération de certains projets d'infrastructures ou l'aide à la relance de la construction durable qui doit permettre de lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain tout en soutenant la construction afin de répondre aux besoins de logement des Français.

S'agissant de l'emploi et de la formation professionnelle, France Relance augmente massivement les moyens dédiés à la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi aux métiers de la transition écologique, dont la rénovation énergétique. France Relance mobilise parallèlement les moyens nécessaires pour préserver, transmettre et développer les compétences en matière de rénovation énergétique au sein des entreprises.

Parallèlement à la mise en œuvre de France Relance, les dispositifs PTZ et Pinel sont maintenus en 2021.

#### **2. Les représentants de l'État et des fédérations professionnelles partagent une ambition commune pour assurer le succès de France Relance, en termes de création d'activité et d'emplois dans la rénovation et de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments par la qualité des travaux menés.**

L'Etat poursuit la mise en œuvre et la simplification des dispositifs de France Relance pour favoriser le rebond de l'activité et de l'emploi. L'ensemble des mesures de relance qui soutiennent le secteur du BTP sont d'ores et déjà en cours de mise en œuvre :

- 4 214 projets de rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État pour un total de 2,7 milliards d'euros ont été retenus à la suite d'une démarche d'appels à projets historique (6687 projets pour 8,4 milliards d'euros de demande). La sélection des projets favorise les artisans, les TPE et les PME du BTP. Les marchés doivent être notifiés d'ici fin 2021.
- Les instructions pour la mise en œuvre de 1,3 milliard d'euros de financement Etat pour la rénovation des bâtiments des collectivités ont été adressées aux préfets début décembre. Les projets doivent être sélectionnés début 2021 pour une notification des marchés au plus tard fin 2021.
- La rénovation énergétique des logements privés à travers le dispositif « MaPrimeRenov' » connaît un très fort succès avec près de 190 000 dossiers déposés en 2020, et donc autant d'activité pour le secteur du BTP. France Relance mobilise 2 milliards d'euros additionnels et MaPrimeRenov' est étendu dans ce contexte à tous les propriétaires permettant de soutenir l'intensification des travaux de rénovation en 2021 et 2022.
- Parallèlement, les dispositifs pour la réhabilitation des logements sociaux, la réhabilitation des friches et le crédit d'impôts pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et PME sont déjà en cours de mise en œuvre.
- Pour les logements neufs, l'Etat a mis en place une aide à la relance de la construction durable, qui encourage les maires qui délivrent des permis de construire tout en veillant à lutter contre l'artificialisation des sols. Elle prend en compte les permis délivrés depuis septembre 2020.

Enfin, l'Etat continue de prendre des mesures de simplification pour favoriser la relance du secteur du BTP et en particuliers des artisans, TPE et PME au plus près du territoire :

- La mobilisation de tous les outils de la commande publique pour une notification des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics au plus tard fin 2021.
- Le rehaussement jusqu'au 31 décembre 2022 du seuil de passation de marchés publics en procédure simplifiée pour les travaux jusqu'à 100 000 euros avec la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP).
- La loi ASAP prévoit également que 10 % des marchés globaux soient réservés aux PME pour assurer que celles-ci bénéficient pleinement de la relance.

**En parallèle, toutes les fédérations professionnelles ont pris ce jour des engagements volontaires sur des objectifs précis et des moyens concrets, en phase avec France Relance:**

- **Consolider l'emploi existant en solde net et maintenir une dynamique de création d'emplois au cours des deux prochaines années : la FNTP s'engage ainsi à 50 000 embauches dans les travaux publics d'ici 2022.**
- **Maintenir dans le bâtiment les effectifs de l'apprentissage en 2021 à un niveau équivalent à celui de 2020, lui-même supérieur de 5% à celui de 2019.**
- **Augmenter de 50% le nombre d'apprentis dans les travaux publics entre 2019 et 2022, soit une évolution de 8 000 à 12 000 apprentis sur la période.**

- Mobiliser les entreprises adhérentes pour que tout apprenti soit effectivement accueilli au sein d'une entreprise fin février 2021.
- Reconduire une opération équivalente à celle des « 15 000 bâtisseurs » menée par la FFB dans les quartiers prioritaires de la ville en 2018-2019 et de façon plus générale une campagne de recrutement et de promotion des métiers.
- Promouvoir la mixité dans le secteur de l'artisanat du bâtiment et encourager l'entreprenariat au féminin.
- Quantifier l'empreinte carbone du secteur des travaux publics et présenter un plan d'investissement dans les infrastructures.

Une clause de revoyure fin mars 2021 doit permettre d'adapter et compléter les indicateurs et de poursuivre le travail de réflexions engagé notamment sur les volets de la formation et des compétences.

Bruno Le Maire : « *France Relance sera un succès grâce à la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs, publics comme privés. L'Etat se mobilise depuis début septembre pour la mise en œuvre et la simplification des mesures de relance qui soutiendront le secteur du BTP et qui accompagneront les artisans, les TPE et les PME partout sur le territoire. Les engagements que prennent aujourd'hui les fédérations professionnelles de ce secteur structurant pour l'économie sont à saluer. La mobilisation conjointe de l'Etat et des fédérations permettra de favoriser durablement l'emploi et la formation professionnelle.* »

Elisabeth Borne « *Pour traduire en emplois les dispositifs de France Relance, nous avons besoin de l'engagement de l'ensemble des entreprises, et à plus forte raison des secteurs qui en sont les principaux bénéficiaires. Les engagements pris sur l'emploi et la formation professionnelle par les fédérations du BTP sont une première étape que je salue et qui a vocation à être renforcée. Je donne rendez-vous aux fédérations fin mars pour actualiser les ambitions.* »

Emmanuelle Wargon : « *Le Gouvernement a mis la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements au cœur de son effort de relance, car c'est bon pour la planète, bon pour réduire les factures mais aussi bon pour l'économie. Il en est de même de la construction durable de logements. Cela crée de l'activité et des emplois partout en France grâce à toutes les entreprises du bâtiment. Cet effort de relance sera collectivement payant grâce à l'implication de tous et je salue donc la mobilisation des fédérations d'entreprises et d'artisans pour faire monter en charge et en compétence, recruter et former, au service de cette ambition.* »

Alain Griset : « *Le BTP est un secteur clé de l'économie, composé très majoritairement de très petites entreprises, implantée au cœur des territoires, et qui contribuent activement à l'emploi local et à la transmission des savoir-faire. Je tiens à souligner l'ambition des engagements pris aujourd'hui par les fédérations professionnelles, qui sont à la hauteur de la mobilisation financière massive et rapide de l'Etat dans le cadre de France Relance. L'Etat répond présent à leurs côtés pour simplifier la vie des entreprises et les aider à trouver les compétences nécessaires.* »

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 43 13 [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet d'Elisabeth Borne 01 49 55 32 21 [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

Cabinet d'Emmanuelle Wargon 01 40 81 81 23 [presse.wargon@ecologique-solidaire.gouv.fr](mailto:presse.wargon@ecologique-solidaire.gouv.fr)

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41 [presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr)